



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-339

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**L'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
58 rue de l'Eglise de Berguette du 26 août au 26 septembre 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution de travaux d'assainissement situés 58 rue de l'Eglise de Berguette à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise E.M.R, 2 chemin du Blocus, 62138 HAISNES, à partir du 26 août jusqu'au 26 septembre 2025 inclus,

ARRÊTÉ

Article 1er : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés 58 rue de l'Eglise de Berguette à ISBERGUES, à partir du 26 août jusqu'au 26 septembre 2025 inclus.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores et il sera interdit de dépasser. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise E.M.R chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-339

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **31 JUL. 2025**

Publié le **05 AOUT 2025**

Le Maire,
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint
David THELLIER

